

Relevé de décision du Conseil scientifique du 14 mai 2025

Validé par la présidente du CS le 8 juin 2025

Participants à la réunion :

Membre du CS présents physiquement : : Frédérique Chlous, Luc Abbadie, Sarah Caceres, Jean-Michel Gaillard, Paul Leadley, Maya Leroy, Eric Marcon, Virginie Maris, Dominique Monti, Anne-Charlotte Vaissiere.

Membres du CS présents en visioconférence : Emmanuel Gilot, Philippe Grandcolas, Isabelle Arpin, Marc Collas, Olivier Le Pape, Agnès Michelot, Yunne Shin

Membres du CS absents : François Sarrazin, Jean-Luc Dupouey, Florence Habets

Agents OFB présents : Bénédicte Augeard, Romuald Berrebi, Xavier Gayte, Isabelle Vial, Pierre-Edouard Guillain

Externes : Frédéric Abergel (FRB) et Miléna Cairo (FRB)

1- Séquence sur réparation de la nature/préjudice écologique :

L'OFB s'est vu confier, dans le cadre du chantier prioritaire du gouvernement « Renforcer la lutte contre les atteintes à l'environnement », un sous-groupe « expertise » en vue de proposer des modalités d'évaluation de l'atteinte et des mesures de réparation environnementale dans le cadre d'une action pénale. Il s'agit pour l'essentiel de proposer des fiches réflexes sur une dizaine de cas concrets typiques pouvant servir de référence pour l'évaluation des atteintes et la définition des mesures de réparation (en nature). Ces fiches devront être prêtes d'ici fin 2025. Cette commande rejoint le travail commencé avec le CS sur le préjudice écologique (identification, évaluation, réparation) même si les questions ne se posent pas exactement de la même manière (droit civil, notion de préjudice...) ; Ce sujet rejoint également le règlement européen sur la restauration de la nature sur lequel le CS pourrait travailler.

L'OFB souhaite que les méthodes utilisées pour le civil ou le pénal se rejoignent. L'OFB a choisi de s'appuyer sur la méthode MEB (pour Méthode d'Évaluation Biophysique élaborée par le CGDD). Les cas abordés par les fiches réflexes ont été choisis pour être représentatifs des différents milieux : terrestre (destruction ou arrachage illicite de haies, destruction d'espèces

patrimoniales, récolte d'espèces végétales protégées), milieu aquatique (pollution de cours d'eau, remblai illicite de zones humides, travaux en cours d'eau), milieu marin (destruction ou arrachage illicite d'herbier de posidonie), milieux forestier (coupe rase illicites, incendie illicite de forêt). Pour élaborer ces fiches, l'OFB mets en place des groupes de travail au sein de l'OFB et propose au CS d'y participer.

Décisions :

- Le CS est très intéressé par ce travail qui poursuit le travail débuté sur le préjudice
- Le CS souhaite participer aux différents groupes de travail
- Le CS propose à l'OFB de présenter l'avancée des travaux à la prochaine réunion du CS.

A faire :

- L'OFB envoie la liste des groupes de travail afin que les membres du CS s'y inscrivent en fonction de leur intérêt
- L'OFB présentera l'avancée des travaux à la prochaine réunion du CS.

2- Indicateurs intégrés : présentation du projet relatif à l'impact sur la biodiversité des scénarii « carbone neutre » de la prospective de l'ADEME mis en œuvre par la FRB soutenu par l'OFB.

L'OFB, avec l'ADEME soutient financièrement un projet de la FRB visant à caractériser l'impact sur la biodiversité des scénarii carbone neutre 2050 élaborés par l'ADEME dans le cadre de leur prospective 2050. L'OFB avait déjà été sollicité sur une question comparable en 2021, sans pouvoir y répondre véritablement. Ce projet de la FRB rejoint la réflexion du CS sur les indicateurs intégrés et un projet de l'OFB sur la mise en place du projet « INSEB » qui a comme objectif de mettre à disposition des données, des indicateurs et des notes de conjoncture ou de prospective sur la biodiversité (« Insee » de la biodiversité).

Le projet présenté par la FRB a mobilisé l'intérêt du CS et fait l'objet de nombreuses questions autour des limites du projet : l'importance de valider scientifiquement les modèles qui seront développés spécifiquement par la FRB pour ce projet, l'intérêt d'utiliser des modèles déjà validés (notamment pour obéir à la temporalité du projet et consolider les résultats), place de la biodiversité dans l'élaboration des scénarii, enjeux de la prise en compte des aspects spatiaux dans la modélisation des impacts sur la biodiversité, l'utilisation de l'IA dans les modèles pressions/état pour documenter des liens de causalité, risque de mauvaise interprétation lors de la communication des résultats et limites de l'utilisation des résultats dans l'élaboration des politiques publiques (nécessité de bien souligner les limites), prise en compte des rétroactions de la biodiversité sur le climat et des services écosystémiques que la biodiversité procure aux autres activités. Ce projet de la FRB présente une dimension expérimentale (en termes de méthode, d'intégration et de question) qui mérite de s'y plonger même si les limites sont nombreuses. Les résultats sur la biodiversité n'auront certainement pas la même valeur que ceux obtenus sur les autres activités, mieux intégrer dans les scénarios et les modèles (en raison de l'antériorité du projet et par construction). Plusieurs des questions posées, notamment sur les scénarii, les récits et les objectifs de cette prospective

s'adressaient davantage à l'ADEME qu'à la FRB.

Décisions :

- Le CS est très intéressé par ce projet de la FRB qui présente de forts enjeux scientifiques, d'insertion dans le prospective de l'ADEME et aussi de communication ;
- Le CS propose de suivre ce projet de manière plus fine, en intégrant le CS du projet, afin de pouvoir apporter une vision sur ces enjeux.

A faire :

- Le CS propose à la FRB que quelques membres du CS intègrent le CS de ce projet et que les avancées du projet fassent l'objet de présentations régulières (quand suffisamment avancée), notamment à l'automne 2025.
- Une fois l'accord obtenu, le CS désignera quelques membres pour participer à l'équipe projet

3- Evaluation de l'activité de recherche de la DRAS.

La DRAS s'engage de sa propre initiative dans l'évaluation de son activité de recherche à l'issue de 5 années de fonctionnement (2022/2026) afin notamment d'en dresser le bilan et d'élaborer sa politique pour les 5 années à venir. Après la présentation du processus d'évaluation, le CS a travaillé en atelier pour proposer des conseils sur les critères d'évaluation et la composition du comité d'évaluation afin notamment qu'ils soient cohérents avec les spécificités de l'activité de recherche de la DRAS. Le CS a ensuite discuté du rôle qu'il pouvait tenir dans cette évaluation. Il ressort des discussions qu'il semble préférable de procéder à l'évaluation en dehors de l'HCERES et d'adapter les critères d'évaluation et la composition du comité d'évaluation aux objectifs de l'évaluation, et notamment aux enjeux que la DRAS souhaite prendre en compte dans l'évaluation (en lien avec les marges de manœuvre de la DRAS en termes d'évolution notamment).

Décisions :

- Le CS souhaite, dans le cas d'une évaluation qui serait faite en dehors de l'HCERES, participer au comité d'évaluation si cette participation respecte la nécessité d'indépendance du comité d'experts. Cette participation consisterait à désigner quelques membres du CS pour participer au comité d'évaluation (qui intégrerait d'autres experts)
- Au-delà de cette participation au sein du comité d'évaluation, le CS se propose d'accompagner la DRAS au cours de l'ensemble du processus, de la préparation de l'évaluation à l'analyse de ses résultats.
- Le CS recommande à l'OFB de l'impliquer de manière plus régulière dans les activités de recherche de l'OFB, au-delà de l'évaluation ponctuelle, afin de renforcer les liens entre le CS et les équipes de recherche.

A faire :

- L'OFB envoie par mail aux membres du CS le plan d'autoévaluation (avec des propositions de critères d'évaluation) afin que chaque membre puisse réagir, ainsi que des informations complémentaires permettant au CS de mieux comprendre l'organisation de l'activité de recherche à la DRAS (notamment la liste des projets mobilisant la DRAS et les bilans annuels des productions de la DRAS)

- A la suite, le CS désignera quelques membres (nombre à définir) pour participer au comité d'évaluation
- L'OFB présentera l'avancée de cette évaluation aux cours des prochaines réunions du CS.

4- Autres sujets

Au cours de la réunion, certains sujets sur lesquels le CS pourrait s'engager ont émergé :

- L'OFB relance la mise en œuvre de **la gestion adaptative** sur quelques enjeux hors chasse pour montrer que la méthode est efficace. Les sujets envisagés actuellement sont (non encore validés) : le choucas des tours (et surtout les dégâts qu'il provoque), la récolte du thym, d'arnica et de gentiane, la gestion d'une espèce exotique envahissante. Dans ce cadre, l'OFB propose au CS d'être le garant de la qualité de l'organisations et des processus mis en place. **L'OFB proposera lors de la prochaine réunion du CS une note le positionnant dans les processus pilotant la gestion adaptative de ces enjeux.**
- L'OFB propose au CS de l'aider pour inscrire **le sujet de la police de l'environnement dans la recherche sur le long court.** L'OFB en a besoin, notamment pour mieux envisager la manière de convaincre que les enjeux de biodiversité nécessitent la mise en place de règles collectives
- L'OFB souhaite que le CS examine davantage **l'activité de recherche au sein de l'OFB**, notamment la place de la démonstration, l'articulation entre recherche et transfert (pourra être examinée à l'occasion de l'évaluation).
- L'OFB souhaite que le CS l'aide sur **la question des espèces exotiques envahissantes** ainsi que sur la restauration des écosystèmes (à l'occasion du règlement européen sur la restauration de la nature).
- L'OFB propose que le CS s'appuie sur l'examen du futur COP de l'OFB (2025/30) qui sera publié en fin d'année, **pour identifier les sujets dont il pourrait s'emparer pour accompagner l'OFB.**

Cette réunion du CS correspond à la dernière réunion avant le renouvellement des membres. La majorité des membres ont souhaité s'engager à nouveau pour un nouveau mandat de 5 ans et l'OFB recherche actuellement sept nouveaux membres.